



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé
le 31 mars 2019



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants.....	4
État de la situation financière	7
État des résultats et de la situation financière nette.....	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes aux États financiers.....	11



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2019



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au greffier de la Chambre des communes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 21 juin 2019



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2019	2018
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	36 599	43 013
Indemnités de vacances et congés compensatoires	11 093	9 222
Avantages sociaux des employés (note 5)	27 485	28 328
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 6)	21	23
<i>Total des passifs</i>	75 198	80 586
Actifs financiers		
Encaisse	20	53
Somme à recevoir du Trésor	25 001	30 196
Débiteurs (note 7)	14 133	13 829
Avances (note 8)	843	913
Stocks aux fins de revente	405	390
<i>Total des actifs financiers</i>	40 402	45 381
Dette nette	34 796	35 205
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	9 625	10 046
Stocks aux fins d'utilisation	3 156	2 383
Immobilisations corporelles (note 9)	21 664	21 803
<i>Total des actifs non financiers</i>	34 445	34 232
Situation financière nette	351	973

Obligations contractuelles (note 10)

Passif éventuel (note 11)

Approuvé par :

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2019



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	2019	2018
<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(note 12)</i>		
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	395 418	407 897	406 317
Installations	71 108	71 108	67 974
Transport et communications	44 614	42 174	39 858
Services professionnels et spéciaux	26 123	24 759	25 410
Locations et licences	21 019	20 074	16 801
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	17 233	11 777	10 631
Services publics, fournitures et approvisionnements	12 168	10 591	12 204
Services de publicité et d'impression	9 484	10 527	10 183
Amortissement des immobilisations corporelles	7 226	7 226	7 392
Réparations et entretien	12 862	5 269	7 069
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	271	271	13
Autres	159	318	470
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	617 685	611 991	604 322
Paievements de transfert aux associations internationales	994	1 032	1 012
Total des charges (note 15)	618 679	613 023	605 334
Revenus			
Recouvrements de coût	16 163	27 078	25 182
Services de restauration – ventes	1 225	3 528	3 864
Autres	55	156	690
Total des revenus	17 443	30 762	29 736
Coût de fonctionnement net	601 236	582 261	575 598
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(493 214)	(487 087)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	5 195	(1 234)
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	-	(94 599)	(91 286)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages	-	7	3
Transfert net des ministères fédéraux et autres institutions parlementaires	-	(272)	(37)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(622)	(4 043)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	973	5 016
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	351	973



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(622)	(4 043)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 212	10 610
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 226)	(7 392)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(271)	(13)
Transfert d'immobilisations corporelles des ministères fédéraux et autres institutions parlementaires	201	37
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(55)	(27)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(139)	3 215
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	773	(567)
Variation due aux charges payées d'avance	(421)	4 355
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(409)	2 960
Dette nette – début de l'exercice	35 205	32 245
Dette nette – fin de l'exercice	34 796	35 205



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	582 261	575 598
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	(94 599)	(91 286)
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 226)	(7 392)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(271)	(13)
Transfert de trop payés salariaux des ministères fédéraux	(71)	-
Paielements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages	7	3
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(33)	21
Augmentation (diminution) des débiteurs	304	(799)
Augmentation (diminution) des avances	(70)	2
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(421)	4 355
Augmentation (diminution) des stocks	788	(939)
Diminution des créditeurs et charges à payer	6 414	91
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(1 871)	(965)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	843	(2 168)
Diminution (augmentation) du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	2	(4)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	486 057	476 504
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 212	10 610
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(55)	(27)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	7 157	10 583
Encaisse nette fournie par le Trésor	493 214	487 087



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes ses questions financières et administratives ainsi que celles de ses députés par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** est le secrétaire du Bureau de régie interne et, est aussi haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateurs et de représentants de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre des communes à titre d'institution en assurant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et du soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration, des finances, des ressources humaines, et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateurs et de représentants des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre est composée de 1 765 employés à temps plein parmi sept secteurs administratifs. Les employés relèvent d'un des trois cadres supérieurs relevant du greffier de la Chambre des communes. Le sous-greffier, Administration supervise le fonctionnement et la prestation de services des cinq secteurs administratifs suivants : le Bureau de la sécurité institutionnelle, les Services numériques et Biens immobiliers, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire. Le sous-greffier, Procédure veille à l'ensemble de la gestion du secteur administratif que sont les Services de la procédure. Le légiste et conseiller parlementaire administre le secteur administratif suivant : le Bureau du légiste et conseiller parlementaire.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks (suite)

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines gagnées par l'employé et de son salaire au 31 mars.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation des services de technologie de l'information et de gestion de l'information à des institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'hébergement offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les contributions des employeurs aux régimes d'assurance santé et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation de ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Coût de fonctionnement net	582 261	575 598
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (note 14 (a))	(94 599)	(91 286)
Utilisation de charges payées d'avance	(9 149)	(4 826)
Amortissement des immobilisations corporelles	(7 226)	(7 392)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 871)	(965)
Stocks utilisés	(603)	(3 923)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(271)	(13)
Paiements de charges d'exercices précédents	-	2 007
Remboursement de charges d'exercices précédents	127	111
Avantages sociaux des employés	843	(2 168)
Transferts aux actifs en développement	2 512	2 367
Autres	118	(33)
	(110 119)	(106 119)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	4 700	8 242
Achats de stocks	1 391	2 984
Charges payées d'avance	8 728	9 181
Autres	452	497
	15 271	20 904
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	487 413	490 383



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	362 911	350 717
Montants législatifs	143 477	162 379
	506 388	513 096
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(18 975)	(22 713)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	487 413	490 383

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Créditeurs – entités externes	12 087	21 842
Créditeurs – ministères fédéraux, organismes et autres institutions parlementaires	964	1 444
	13 051	23 286
Charges à payer	23 548	19 727
Total des crédoiteurs et des charges à payer	36 599	43 013



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	19 438	17 453
Changement au passif pour l'exercice	554	3 747
Prestations versées pendant l'exercice	(1 733)	(1 762)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	18 259	19 438



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	8 890	8 707
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 388	1 241
Coût des intérêts	184	137
Perte actuarielle	445	404
	10 907	10 489
Prestations versées pendant l'exercice	(1 681)	(1 599)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	9 226	8 890

À la fin de l'exercice 2017, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Cette évaluation ayant fait l'objet d'une extrapolation à la fin de l'exercice 2019. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	1,60 %	2,10 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2019	2,0 %	2,0 %
2020 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	15 ans	15 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueillie du monument de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de don.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Débiteurs – ministères fédéraux, organismes et autres institutions parlementaires	10 942	10 623
Débiteurs – entités externes	3 201	3 216
	14 143	13 839
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	14 133	13 829

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Petite caisse pour les députés	586	587
Avances de déplacements et de frais d'études	204	267
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	34	40
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	843	913



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	31 mars 2018	Acquisi- tions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs en dévelop.	31 mars 2019	31 mars 2018	Amortis- sement	Aliénations et ajustements	31 mars 2019	2019	2018
Matériel et infrastructure informatique	19 333	320	(965)	-	18 688	15 017	2 122	(964)	16 175	2 513	4 316
Logiciels	31 245	977	(11)	6 691	38 902	25 766	3 623	(11)	29 378	9 524	5 479
Machinerie et équipement	9 118	365	(544)	-	8 939	7 476	251	(539)	7 188	1 751	1 642
Véhicules	1 757	405	(185)	-	1 977	899	216	(185)	930	1 047	858
Autre équipement	3 504	219	(118)	-	3 605	2 621	201	(118)	2 704	901	883
Améliorations locatives	10 092	210	(3 434)	-	6 868	5 294	813	(3 115)	2 992	3 876	4 798
Actifs en développement	3 827	4 916	-	(6 691)	2 052	-	-	-	-	2 052	3 827
Total	78 876	7 412	(5 257)	-	81 031	57 073	7 226	(4 932)	59 367	21 664	21 803



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020	2021	2022	2023	2024 et exercices ultérieurs	Total
Ententes des fournisseurs	2 658	-	-	-	-	2 658

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre des communes au 31 mars 2019, l'obligation maximale est estimée à 2 330 383 \$ (2 329 717 \$ au 31 mars 2018).

11. Passif éventuel

En date du 31 mars 2019, la direction n'a pas connaissance de demandes de remboursement réelles ou éventuelles auprès de la Chambre des communes.

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 27 272 489 \$ (23 984 065 \$ en 2017-2018), soit environ 1,01 fois (1,01 fois en 2017-2018) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du plan avant le 1^{er} janvier 2013 et 1 fois (1 fois en 2017-2018) pour les nouveaux membres qui doivent contribuer en date du 1^{er} janvier 2013 ou après.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires (CR). Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3 p. 100 de la moyenne la plus élevée des gains annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75 p. 100 de la moyenne annuelle des gains ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 12 163 185 \$ (11 966 360 \$ en 2017-2018).

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et autres institutions parlementaires. La Chambre des communes effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Services d'installations	71 108	67 974
Part de l'employeur pour les primes d'assurance	23 268	23 046
Frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	223	266
Total des services reçus gratuitement	94 599	91 286

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Charges	152 200	172 317
Recouvrements	27 440	25 494



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Députés et agents supérieurs de la Chambre	292 301	313 720
Administration de la Chambre	320 722	291 614
Total des charges	613 023	605 334

16. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.